LE BULLETIN PARAIT TOUS LES MOIS

Les séances de la Sociélé ont lieu au siège social, 14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 17 mai 1916.

Suite de la discussion du rapport de M. le Sénateur Étienne Flandin sur le projet de loi concernant le sonctionnement et la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre.

> Le Secrétaire général adjoint, G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le Bulletin est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du Bulletin est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros separés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à \$ francs pour les membres de la Société, à 1 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et Godde, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de s francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 👎 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

EN VENTE

Les Institutions pénitentiaires de la France en 1895, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le ler Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le IIe Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le IIIs Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IVe Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le Ve Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronag des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4r éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malfaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. - 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. - Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. - 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : Le Droit criminel des États européens.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlia (V. Bulletin, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu'encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

40^e année.

Nº 3. - Mai-Juin 1916.

Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 17 MAI 1916 (p. 15

Le Secrétaire général adjoint, le Président. — Suite de la discussion du ramort de M. Elieune Flandin sur le fonctionnament et la compétence des tribunaux militaires en temps de travere. — MM. le Président, le contrôleur général Crégin, Larnaude, A. Le Poittevin, le commandant Jurien, X..., O. Blour, Jacques Dumas, E. Garçon, R. Démogue, le Président.

LE DOCTECR ROUVEYROLIS (p. 224), par Eug. Prévost.

CHRONIGUE JUDICIAIRE :

Jufsprudence antialcooliq (p. 225). — Tribunaux pour enfants (p. 229).

REVUEL DU PATRONAGE ET ILS INSTITUTIONS PREVENTIVES

1° Comité de défense des atapit fadicities en justice de Eans (p. 240). — 2° Comité de défense des enfants traduits en justice de rédrier (p. 247). — En Chronique du patronage : Œuvre des libérées de Saint-Lazare (p. 249). — Société patronage des jeune adétenus et des jeunes libérés du département de la Seine (p. 231). — Euvre due préservation et de l'enfance (p. 233). — Œuvre de préservation et de rédabilitation pour les jeunes filles (p. 235). — Société de patronage des libérés (p. 236). — Société de adétonace de l'Aube (p. 236). — Maison d'assistance par le travail de l'Oise (p. 256). — Société dauphinoise de sauvetage de l'enfance t de patronage des libérés (p. 257).

OUESTIONS PENITENTIAIRES ET PENALES :

Le cinématographe et la représentation des scène griminelles (p. 259).

ARMÉE ET MARINE :

Note sur les conseils de revision aux armées

INFORMATIONS DIVERSES :

La compétence des conseils de guerre en matière de presse (p. 264). - La nouy f sur les conseils de guerre (p. 265). - Conseils de revision aux armées (p. 266). - Les excla 266). — Crimes et délits commis en territoire envahi (p. 267). — Crimes et délits commis spécial (p. 267). — Enfants moralement abandonnés (p. 268). — J le d'armes et vagabondage Tie criminelle (p. 268). - Lutte contre l'alcoolisme (p. 271). - Accaparement (p. 274) - Taxat tés denrées (p. 274). - Les colonies de jeunes détenus et la guerre (p. 277). - L'organisation de stice au Cameroun (p. 278). - Vente et usage de stupéliants (p. 279). - L'émission des vale nobilières (p. 280).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ETRANGERES :

A. Traité théorique et pratique de droit français 281). — B. Cours de droit criminel et de science péni-tentiaire (p. 283). — C. La procédure aux arinées (p. 284). — D. La psychologie des mineurs coupables (p. 285). - E. Commentaire du code pénal militaire italien (p. 289). - Varia (p. 290). - Revues étrangères : Scuola positiva (p. 290).

MARCHAL ET BILLARD MARCHAL ET GODDE, successeurs, 27, place Dauphine, à Paris.